Département du Maine et Loire

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

PLU

Révision N°1

P 5 : PLAN DE ZONAGE (A/B)

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 09/09/2014
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 07/04/2021
Enquête publique du 01/01/2022 au 21/02/2022 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 29/06/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 29/06/2023
Le Président :

URBA OUEST CONSEIL

Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rochereau - 44390 CERVAL
Tél. 02 40 35 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

Echelle 1:5000ème

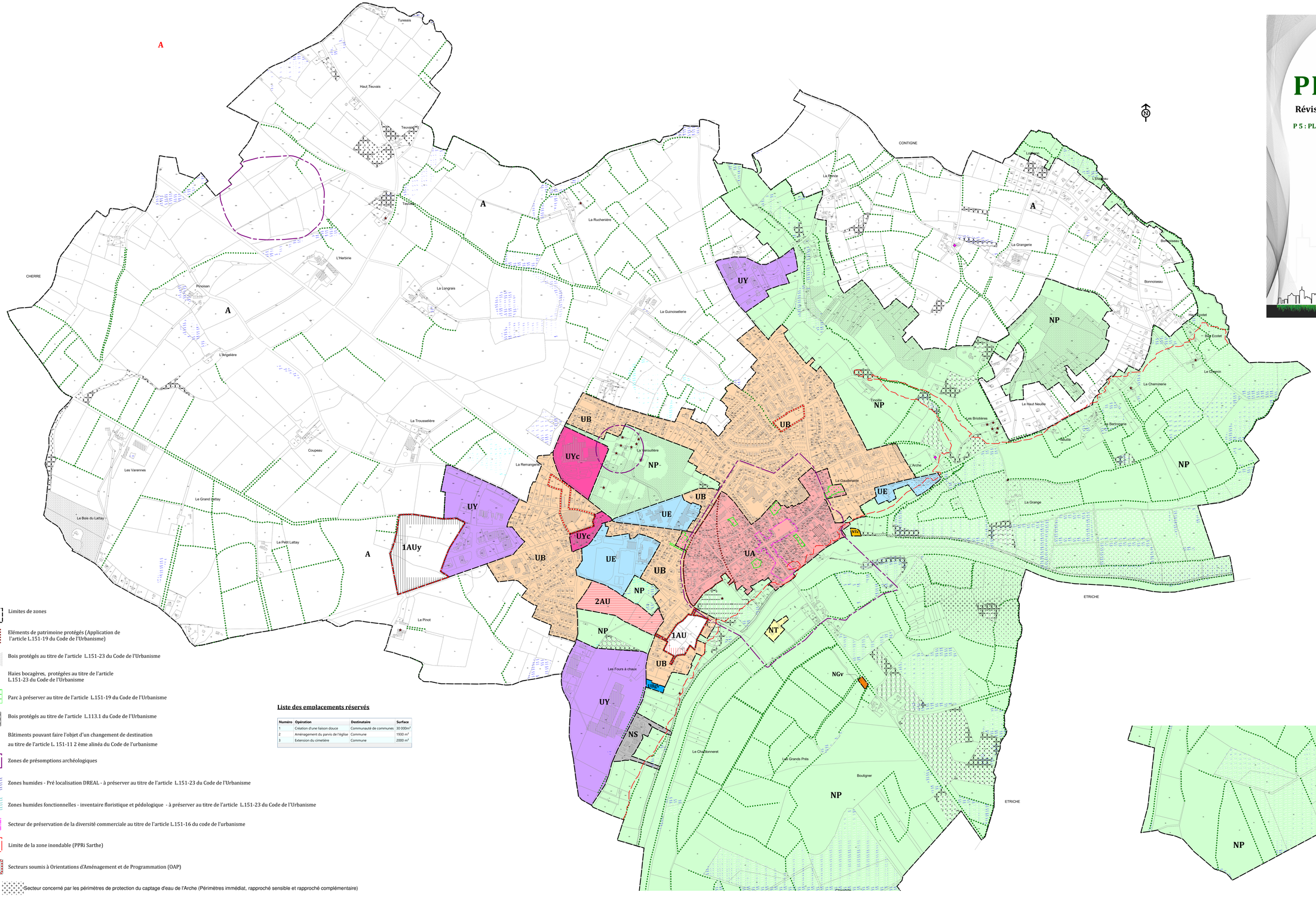

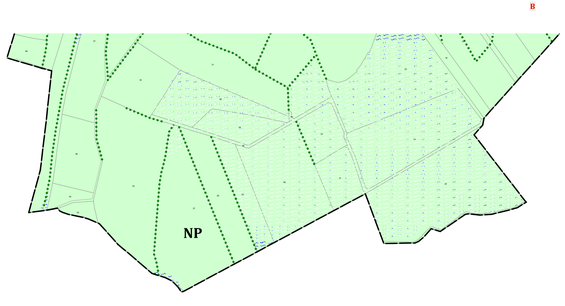

- Limites de zones
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères, protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parc à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bois protégés au titre de l'article L.113.1 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides - Pré localisation DREAL - à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides fonctionnelles - inventaire floristique et pédologique - à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de préservation de la diversité commerciale au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme
- Limite de la zone inondable (PPRi Sarthe)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur concerné par les périmètres de protection du captage d'eau de l'Arche (Périmètres immédiat, rapproché sensible et rapproché complémentaire)

Liste des emplacements réservés

Numéro	Opération	Destinataire	Surface
1	Création d'une liaison douce	Communauté de communes	30 000m²
2	Aménagement du parvis de l'église	Commune	1930 m²
3	Extension du cimetière	Commune	2000 m²